

COMMUNE DE DOHEM

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois d'avril à vingt heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 4 avril 2022.

Etaient présents : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, Roseline GUILBERT, Michelle LEFEBVRE, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Adrien DILLY, Joseph CARLIER, Etienne DILLY,

Etaient absents : Dorothée ANNEBICQUE procuration à Eugéna RITAINE, David DAMBRUNE procuration à Luc BAHEU

Secrétaire de séance : Michelle LEFEBVRE

Assistait également : Céline COQUET

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le CR du 9 mars 2022

Observation de Luc A : 2 bouches à incendie rue principale, ne sont pas au débit

Luc A fait remarquer que la chicane n'est pas assez importante et qu'on peut passer sans ralentir, AL n'est plus d'accord car il n'avait pas compris lors de la visite sur site et en conseil municipal.

1- **Vote des comptes administratifs, comptes de gestion, et délibération affectation des résultats**

Assainissement : Madame POULAIN sort le temps du vote : 12 voix pour

Résultats de clôture :

Section de fonctionnement : Dépenses : 92 934,74 €

Recettes : 136 990,24 €

Déficit de fonctionnement reporté : 130 382,11 €

Soit un déficit de fonctionnement de 86 326,61 €

Section d'investissement : Dépenses : 58 100,07 €

Recettes : 53 460,00 €

Excédent d'investissement reporté : 46 837,63 €

Soit un excédent d'investissement de 42 197,56 €

Affectation des résultats : 86 326,61 € en dépenses au compte 002 déficit de fonctionnement reporté

et 42 197,56 € en recettes au compte 001 excédent d'investissement reporté

Salle des fêtes : Madame POULAIN sort le temps du vote : 12 voix pour

Résultats de clôture :

Section de fonctionnement : Dépenses : 7 091,33 €

Recettes : 1 564,51 €

Excédent de fonctionnement reporté : 12 073,22 €

Soit un excédent de fonctionnement de 6 546,40 €

Section d'investissement : Dépenses : 31 336,96 €

Recettes : 173 750,00 €

Excédent d'investissement reporté : 59 110,41 €

Soit un excédent d'investissement de 201 523,45 €

Affectation des résultats : 6 546,40 € en recettes au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

et 201 523,45 € en recettes au compte 001 excédent d'investissement reporté

Commune : Madame POULAIN sort le temps du vote : 4 abstentions, 8 pour

Le vote est reporté à la semaine prochaine car il y a une erreur informatique, les chiffres n'étant pas les mêmes.

2- Délibération acceptation MMU 2022

Madame le Maire informe le Conseil qu'une subvention du département de 143500 € pour la tranche optionnelle 1 (sur un coût de travaux de 578 600,16 €) est accordée, il faut délibérer pour accepter cette subvention : 13 voix pour

3- Plan de financement DETR 2022

La DETR n'est pas accordée pour cette année mais elle sera en reliquat, il faut donc reporter cette demande, montant éligible de travaux 436 947,72 € (sur coût global de travaux 578 600,16 €) pour obtenir un montant de subvention de 87389,54 €

13 voix pour

4- Achat du four pour la salle des fêtes/cantine

3 devis ont été demandés : EFM, Nord Cuisine Service, ACI

C'est EFM qui est le moins cher et qui est donc retenu :

Dans l'immédiat, un seul four sera acheté, pour le réchauffage des plats de cantine.

Le four sera installé dans les anciens locaux de la médiathèque le temps des travaux de la salle

Un deuxième sera acheté par la suite, plutôt qu'un grand qui ne serait utilisé que lors des locations de salle.

FL ne prend pas part au vote. 12 voix pour.

5- Calendrier des travaux de la salle des fêtes

Début des travaux le 19 avril

6- Questions diverses

L'Union Musicale fête ses 100 ans cette année. La commune décide donc de participer et d'offrir le verre de l'amitié le jour du concert de Printemps.

Pb sur un terrain privé : demande de CU refusée 2 fois car pas de réseau électrique suffisant, il souhaite y bâtir 4 maisons. Madame le Maire propose de réfléchir à amener l'électricité, et l'assainissement. Elle propose de demander un devis à Enedis et à des entreprises pour l'assainissement. Pour l'eau potable, ça sera à lui de voir avec le SIDEALF.

ED : Frédéric et Pascal DUBOIS n'ont pas été indemnisés pour la clôture qui a été enlevée pour la création du bassin. Le conseil est d'accord pour remplacer la clôture, comme il avait été dit au moment des travaux.

Le 24 avril prochain, Cécile BONNIERE aura 100 ans. Madame le Maire propose de la mettre à l'honneur et d'organiser une petite réception.